

Québec, le 22 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec, Québec G1A 1A4

Objet : Pétition visant la création d'un nouveau régime d'aide à la vie au profit des personnes lourdement handicapées

Monsieur,

Le 12 février 2013 était déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 2 740 pétitionnaires demandant au gouvernement de créer un régime de soutien du revenu indépendant des programmes d'aide financière de dernier recours et destiné aux personnes handicapées inaptes au travail. Ce nouveau régime offrirait un revenu égal au salaire minimum, et ce indépendamment de l'état civil ou de la situation familiale.

En février 2013, un total de 129 899 personnes présentant une contrainte sévère à l'emploi recevait des prestations d'aide financière de dernier recours. Ces personnes, en raison des difficultés supplémentaires auxquelles elles font face pour intégrer le marché du travail, reçoivent une prestation plus élevée. Ainsi, en 2013, une personne seule présentant une contrainte sévère à l'emploi recevait annuellement une aide financière de dernier recours de 11 016 \$, alors que son revenu disponible s'élevait à 12 260 \$. À titre comparatif, une personne seule apte au travail recevait une prestation de base de l'aide financière de dernier recours de 7 248 \$ annuellement, alors que son revenu disponible s'élève à 8 444 \$.

Concernant la création d'un régime de soutien du revenu destiné exclusivement aux personnes lourdement handicapées, comme on en retrouve en Alberta et en Ontario, il importe de souligner que cette approche ne fait pas consensus au sein du mouvement associatif des personnes handicapées du Québec. La Confédération des organismes de personnes handicapées s'est prononcée en défaveur de la création d'un régime d'invalidité propre aux personnes handicapées en raison, notamment, de l'effet dissuasif qu'un tel régime pourrait avoir sur l'intégration en emploi des personnes handicapées.

Également, la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario recommandait récemment au gouvernement ontarien de faire marche arrière et de mettre fin au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Ce programme, selon les experts ontariens, s'inscrirait en contradiction avec la volonté gouvernementale d'augmenter la présence des personnes handicapées en emploi.

À titre de ministre responsable de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, il m'apparaît essentiel d'avoir une approche inclusive à l'endroit des personnes handicapées et de favoriser leur pleine participation à la vie active.

Déjà, les mesures prises au cours des années 2008 à 2013 dans le cadre de cette stratégie ont permis d'accroître de 46 % la participation des personnes handicapées aux interventions d'Emploi-Québec, portant le nombre de participants à 29 464 en 2013. Le nombre de personnes handicapées prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours a aussi été réduit.

En conclusion, l'Office des personnes handicapées du Québec compte entreprendre, au cours de la période 2014 à 2019, des travaux en lien avec la bonification du soutien du revenu des personnes handicapées. Je tiens à souligner que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entend y participer et explorer les différentes possibilités offertes dans le cadre des programmes qu'il administre.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre,



Agnès Maltais